



VOS RÉF. N/SC/LG/SB N° 2018/710
NOS RÉF. LEI-DI-CDI-MAR-SCET---2019-
INTERLOCUTEUR Véronique LOTTE
TÉLÉPHONE 04.88.67.43.09
E-MAIL veronique.lotte@rte-france.com

**METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
BP 48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02**

A l'attention de Mme Séverine BELLON

OBJET PLU arrêté Commune de ROGNAC Marseille, 13/06/2019
Parc d'activité Zone des Plans

Madame,

Vous nous informez par courrier en date du 21 décembre 2018 que, par délibération du Conseil métropolitain du 28 juin 2018, a été engagée une procédure de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rognac, afin de permettre la réalisation de l'opération d'aménagement d'un parc d'activités tertiaires sur la Zone des Plans.

Suite à votre courrier du 05/06/2019 pour une nouvelle sollicitation, nous vous informons que, sur la Zone des Plans, nous n'exploitons pas d'ouvrage d'énergie électrique Haute Tension indice B ($\geq 50\text{kV}$), existant.

Nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires et nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

Isabelle Odone-RAYBAUD
Chef du service Concertation Environnement Tiers